

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 15 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt
- **en exercice :** 12 le quinze juillet à dix-huit heures trente
- **présents :** 12 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 12 en session ordinaire au RPC "Les Hironnelles" à La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 8 juillet 2020

Présents : Mesdames Pamela CRAPPIER, Catherine VINCENT, Sarah HERRIBERRY, Elodie FREIRE-JORGE et Janina WALBRECQ, Messieurs Eric VALOIS, Thierry MICHEL, Julien BONNEMENT, Philippe LE CAM, Thierry DELEGLISE et Thomas LESUEUR.

Absente excusée : Alexandra STRAZEL (Pouvoir à Fabrice BONNARD)

Absent :

Suppléants présents : Mesdames Virginie LARSONNIER, Christelle SNOECK, Roselyne CORNET, Messieurs Nicolas VOGT, Bertrand NOE, Fabrice BONNARD (Pouvoir de Alexandra STRAZEL), Alexandre DELATTRE.

Secrétaire de séance : Thierry MICHEL

A l'ouverture du Conseil, Thomas LESUEUR, actuel président, tient à remercier les membres du précédent conseil qui ont oeuvré pendant ces 6 années.

Le conseil syndical s'est réuni à 35 reprises depuis avril 2014 pour délibérer 201 fois.

Le taux de présence est de plus de 96% pour les communes à l'exception de Pronleroy (33%, 9 présences sur les 27 derniers conseils)

1. **Installation du Conseil Syndical**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas LESUEUR qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des délégués désignés par les assemblées délibérantes et les a déclarés installés dans leurs fonctions.

Il invite chaque membre à se présenter.

Madame Catherine Vincent, doyenne d'âge, procède à l'élection du Président.

Election du Président.

Election du Président								
1 ^{er} tour de scrutin			2 ^{ème} tour de scrutin			3 ^{ème} tour de scrutin		
Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue
12	11	7						
candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues
Thomas LESUEUR		11						
Thomas LESUEUR a été proclamé Président au premier tour de scrutin								

Election des Vice-présidents.

Election du premier vice-président								
1 ^{er} tour de scrutin			2 ^{ème} tour de scrutin			3 ^{ème} tour de scrutin		
Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue
12	11	7						
candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues
Philippe LE CAM		11						
Philippe LE CAM a été proclamé premier vice-président au premier tour de scrutin								

Election du deuxième vice-président								
1 ^{er} tour de scrutin			2 ^{ème} tour de scrutin			3 ^{ème} tour de scrutin		
Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue	Votants	Exprimés	Majorité absolue
12	11	7						
candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues	candidats		voix obtenues
Paméla CRAPPIER		11						
Paméla CRAPPIER a été proclamés deuxième vice-présidents au premier tour de scrutin								

2. Délégations consenties au Président par le Conseil Syndical

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,
 Considérant que le Président du Syndicat Scolaire peut recevoir délégation du conseil syndical afin d’être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
 Le conseil syndical décide à l’unanimité : Le Président est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil syndical, de passer les contrats d’assurance ainsi que d’accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; d’encaisser les indemnités journalières du personnel en cas d’absence prolongée.

3. Mise en place d’indemnité de fonction au Président

Vu les articles L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article 2 I de la loi n° 2016-341 du 23 mars 2016, l'article L. 5211-12, dans sa rédaction résultant de l'article 42 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, est applicable à compter du 1er janvier 2020.

Les montants ne peuvent dépasser l'enveloppe globale des indemnités données au président attribuées selon la strate de population de l'EPCI soit pour le Syndicat Les Hironnelles :

Le Président = 12.2% de l'indice brut terminal soit au 1^{er} janvier 2017, indice 1027, 474,51 euros indemnité brute

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice brut terminal, conformément au barème fixé par les articles L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du code général des collectivités territoriales :

- Président : 80% de 12.2 % soit 9.76 % de l'indice brut terminal

Article 2 : Dit que les indemnités seront versées à compter du 1^{er} août 2020

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget syndical.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'indemnité allouée au Président est annexé à la présente délibération

Nom	Prénom	Fonction	Pourcentage de l'indice brut terminal	Montant de l'indemnité mensuelle brute Indice 1027 au 1 ^{er} janvier 2020
LESUEUR	Thomas	Président	9.76%	379.61€

4. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à 10 voix et 2 abstentions.

5. Reconduction intervenant sportif année 2020-2021

Il convient de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2020-2021.

Après prise de contact avec Madame Azeronde Claudie, la proposition tarifaire resterait de 26€ de l'heure, identique à cette année.

Le volume horaire annuel est d'environ 238h (7 classes élémentaires 34 semaines x 1h), ce qui correspond à une dépense de 6188€.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'UFOLEP pour les interventions SPORT dans les écoles du regroupement pour l'année 2020-2021 et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'animation sportive correspondante. La somme sera inscrite au budget à l'article 6218.

6. Frais de Scolarité 2020-2021

Monsieur le Président informe qu'il convient de délibérer comme chaque année pour fixer le montant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021.

Compte tenu de l'emménagement dans le nouveau groupe scolaire, les membres proposent d'augmenter les frais pour la prochaine demande de scolarisation.

- Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité :
- o **Décide** d'appliquer, pour l'année scolaire 2020-2021, pour les nouveaux élèves, les frais de scolarité des élèves extérieurs au RPI « Les Hirondelles » au tarif unique de 800,00 € (huit cent euros).
 - o **Décide** de procéder au recouvrement des frais de scolarité en début de la période scolaire considérée.

7. Fixation tarif cantine et barème CAF pour l'année 2020-2021

Il convient pour l'année 2020-2021 de délibérer sur les tarifs des services, périscolaire et cantine.

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs actuels.
Les membres s'accorde à revoir dans la mesure du possible les tarifs à la baisse après analyse des coûts du fonctionnement du nouvel équipement d'ici quelques mois.

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- d'appliquer les tarifs du barème 2 de la CAF pour la participation des familles pour 8h d'accueil au fonctionnement des CLSH et d'établir le plafond à 4 100€

**Tableau du RIAS CAF 2020*

Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
	≤ à 550 €	de 551 € à 4 100 €	> à 4 100 €
1 enfant	1,54	0,30 %	12,30
2 enfants	1,44	0,28 %	11,48
3 enfants	1,33	0,26 %	10,66
4 enfants et plus	1,23	0,24 %	9,84

- de fixer le prix du repas de la cantine comme suit : 3€ le prix du repas auquel s'ajoute 2,50 € pour les charges supplétives et un tarif variable selon les revenus des familles pour 15 minutes d'activités ;
- de fixer le prix du goûter à 0,15€
- de majorer de 15 % la facture pour les enfants domiciliés en dehors des communes du regroupement.
- d'établir une pénalité de 2€ par jour de présence sans inscriptions à partir du 4ème jour dans le mois (par famille)
- de facturer la fourniture des chaussons rythmiques au prix de 4€
- d'établir une majoration de 0.8% du total de la facture par mois au-delà de 30 jours de retard de paiement.

8. Approbation du règlement intérieur et Bus 2020-2021

Il convient pour l'année 2020-2021 de délibérer sur le règlement intérieur périscolaire/cantine et le règlement Bus. Monsieur le Président a mis à jour ces documents qu'il a soumis à validation aux membres.

Le règlement proposé pour l'année 2020-2021 présente un changement la fourniture des chaussons rythmiques et sur l'arrêt de la perception des espèces.

Monsieur le président informe que la signature du règlement intérieur se fait de manière dématérialisée sur le site des inscriptions.

Monsieur Valois demande à qu'il soit ajouté un paragraphe sur la réglementation RGPD.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire/cantine et transport scolaire pour l'année 2020-2021 et autorise le Président à publier ces règlements.

9. Attribution du marché "Repas"

La marché passé en 2016 arrivant à échéance, une nouvelle consultation a été lancée le 7 avril dernier. La commission Cantine avait travaillé sur le CCTP, en demandant une variante de repas à 3 composantes et une option pour la livraison en bac gastro.

Deux réponses nous sont parvenues le 19 juin. Il s'agit de :

- CONVIVIO-EVO
- SAGERE

Aucun des prestataires n'a présenté d'option en bac gastro.

L'analyse des offres a été faite par Madame Henwood de l'ADTO. Le rapport d'analyse a été envoyé aux membres de la commission cantine le 30 juin, ne soulevant pas de commentaire et a été joint à la convocation.

Le classement désigne la Sagère (prestataire actuel) dont voici les tarifs

4 composantes

repas primaire : 2,78 € HT (prix actuel 2,793€ HT)

repas maternel : 2,60 € HT (prix actuel 2,647€ HT)

goûter : 0,60 € HT (prix actuel 0,81€ HT)

3 composantes

repas primaire : 2,58 € HT

repas maternel : 2,40 € HT

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'octroyer le marché des repas à la société Sagère pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois à compter du 1er septembre 2020 et autorise le Président à signer tous les documents s'y afférant.

10. Appel à projet "Label Écoles numériques 2020»

Monsieur le Président informe avoir reçu les éléments courant fin juin concernant un nouvel appel à Projet de l'Education Nationale sous le nom de "Label Ecoles numériques 2020".

Le dossier est à remettre avant le 15 septembre 2020. Un travail a débuté avec les enseignants et le conseiller TICE de la circonscription.

Si notre projet est retenu une participation à hauteur de 50% des équipements peut être obtenue (à hauteur de 7000€).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à déposer un dossier sur l'appel à projet « Label Ecoles numériques 2020 » de l'éducation Nationale.

11. Informations diverses

-Monsieur le Président informe de la tenue d'une réunion de travail sur le budget le lundi 20 juillet à 18h30 (une première réunion a eu lieu le 3 février dernier) et d'un conseil syndical le jeudi 23 juillet à 20h30.

-Monsieur le Président revient sur la période particulière vécue depuis le 9 mars avec la fermeture des écoles.

Fermeture des écoles de l'Oise le 9 mars (mail avec les informations de l'inspectrice le dimanche 8 mars à minuit)

Déménagement du périscolaire et de la cantine de LNR vers le RPC à partir du 9 mars
La majorité du personnel a été placée en arrêt maladie pour garde d'enfant.

Ouverture pour les enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise à partir du 16 mars

Demande le vendredi 20 mars d'ouvrir l'accueil le weekend si nécessaire, pas de besoin pour nos familles.

Prise en charge de la pause méridienne et des mercredis par le personnel syndical à partir du 23 mars

Les 2 semaines d'accueil pour ces enfants pendant les vacances du printemps.

Réunion en Visio le 28 avril pour évoquer la reprise des écoles avec les enseignants

Envoi d'un sondage le 30 avril aux familles

Réception du protocole sanitaire le 4 mai pour une ouverture le 11 mai

Réunion le 6 mai avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves puis avec les maires (Monsieur Rabussier absent), décision de ne pas ouvrir avant le 29 mai

Réunion le 7 mai avec le personnel du syndicat

Mise en place d'un bus matin et soir à partir du 14 mai pour 3 communes.

Reprise de la cantine le 14 mai (précédemment les enfants étaient accueillis avec leur pique-nique)

Nouveau protocole sanitaire diffusé le 19 mai

Mail de communication aux familles le 21 mai avec le protocole et un formulaire d'inscription

Aménagement des locaux et déménagement dans le RPC de 2 classes de LNR

Appel des familles de Wacquemoulin le 28 mai pour les informer que le bus scolaire ne passera pas suite aux travaux sur la RD73.

Reprise partielle des classes le 2 juin ainsi que du périscolaire

Réunion le 2 juin en soirée avec les enseignantes et la direction périscolaire pour retour d'expérience

Pendant cette période, tous les enfants demandant à être accueillis l'ont été.

Reprise de l'encadrement de la classe SAS par les équipes d'animation à partir du 8 juin

14 juin, annonce du président pour une reprise à 100%

Reprise de toutes les classes sur 4 jours avec nouveau protocole allégé.

-Monsieur le Président revient sur quelques dates depuis le dernier conseil syndical du 5 février 2020.

Tenue des conseils d'école les 3, 7, 11 et 13 février

Remise des clés du RPC aux enseignants avec visite des locaux le 14 février

Déménagement des classes de Légantiers et Pronleroy, les 14 et 15 février

Accueil de Loisirs d'Hiver du 17 au 21 février, une vingtaine d'enfants présents

Réception des travaux du RPC le 24 février 2020

Commission sécurité le 28 février 2020 en présence de Madame Mangeard et du Lieutenant Populaire

Courrier le 28 février de Monsieur Olivier Dassault, député pour un don de 1000€ pour l'achat du défibrillateur

Visite du RPC pour les familles de Légantiers et Pronleroy, les 26 et 29 février (~100 personnes)

Rentrée des premiers élèves le 2 mars en présence

Courrier de la Région le 5 mars confirmant le maintien des 2 bus scolaires sur la pause méridienne à la rentrée 2020.

Commission cantine le 12 mars

Ordonnance du 25 mars pour l'assouplissement des dépenses d'investissement et de fonctionnement

Courrier de la CAF le 20 mai pour neutralisation de la période, la CAF financera le Syndicat sur la base des chiffres de fréquentation 2019.

Remise des clés des écoles de Pronleroy et de Légantiers (résiliation des contrats de fourniture d'énergie et télécom)

Courrier du 15 juin pour le reversement de la FCTVA au titre de l'année 2018 (105 212€)

Tenue des conseils d'école les 23, 25 et 29 juin

Départ à la retraite de Françoise Levasseur, le syndicat a offert un bouquet de fleurs et offert le verre de l'amitié

Cérémonie de remise des diplômes aux élèves de CM2 le 30 juin (Diplôme et calculatrice offerts par le Syndicat)

-Monsieur le Président informe que les DGD (décompte général définitif) sont en cours, ils permettront le déblocage des soldes de subvention.

-Monsieur le Président informe avoir eu des difficultés quand à la ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole. Cette ligne devait être remboursée avec le solde des subventions et le remboursement de la FCTVA, compte tenu du décalage de l'opération, il convenait de la prolonger. Avec cette période de confinement, étant dans l'incapacité de la renouveler pour 12 mois en attente des circulaire ministérielle.

-Monsieur le Président informe avoir contacté les services du Département quant à l'organisation de l'inauguration du RPC. La date du 5 septembre 14h30 a été fixée. Il informe avoir reçu Monsieur Bravi ce jour pour prévoir l'organisation de cette cérémonie.

-Monsieur le Président informe avoir sollicité les entreprises ayant participé à la construction du RPC pour un partenariat portant sur l'acquisition de briques EVERBLOCKS géantes. Les entreprises répondent favorablement.

-Monsieur le Président informe que les dates d'inscriptions prévues les 1er et 2 juin n'ont pu être maintenues. Les inscriptions scolaires pour l'année 2020-2021 se font faites uniquement par correspondance. Les effectifs sont légèrement inférieurs à cette année. L'organisation des classes a été fixée par le conseil des maîtres

Année Scolaire 2020

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
PS Mme Courtois	26								26
PS-MS Mme Mallard	7	17							24
MS-GS Mme Barat		11	13						24
GS Mme Walkowiak			25						25
CP Mme Delacourt			1	23					24
CP-CE1 Mme				8	13				21
CE1 Mme Baisse					25				25
CE2 Mme Derozier						25			25
CE2-CM1 Mme Jasinski						7	18		25
CM1-CM2 Mme Cazier							14	10	24
CM2 Mme Bergeron								22	22
TOTAL									265

-Monsieur le Président en profite pour remercier Mesdames Verpoest, Bryant, Bouvier et Sauguret et Messieurs Capillier et Routier pour l'année effectuée dans le regroupement. Suite au mouvement de l'IEN, il souhaite la bienvenue à Mesdames Mallard, Lallié, Jasinski, Pajot, Monsieur Moittié. Un poste reste à pourvoir pour la classe de CP-CE1 et la direction sera aussi connue d'ici quelques jours maintenant.

-Monsieur le Président informe que des visites du RPC seront organisées fin août pour les familles sur inscriptions suivant la situation sanitaire.

-Monsieur le Président informe avoir établi et diffusé les plannings du personnel pour la rentrée de septembre, cela engendre beaucoup de changement pour chaque agent. Une réunion sera programmée fin septembre pour adapter les plannings aux besoins après quelques semaines de fonctionnement et pour essayer de répondre aux réclamations du personnel.

-Monsieur le Président informe de l'affectation des ATSEM pour la rentrée prochaine, avec une difficulté pour l'ATSEM homme.

-Monsieur le Président rappelle l'obligation d'inscrire son enfant pour l'utilisation des transports scolaires, à ce jour le site ne prend pas encore en compte le RPC.

-Monsieur le Président informe de la fin des contrats de Mesdemoiselles LACOMBE et CLERMONT pendant le confinement.

-Monsieur le Président informe du déménagement des classes de Montiers et de La Neuville-Roy, les 4 et 5 juillet dernier. Un grand merci aux personnes présentes et notamment à Monsieur Delacourt, mari de l'enseignante qui est venu avec un camion aider le samedi matin.

-Monsieur le Président souhaiterait faire une vente du matériel des écoles non récupérables dans le RPC aux administrés et demande l'accord du conseil. Le conseil accepte cette proposition. Cette vente pourrait se faire courant septembre au profit de la coopérative scolaire. Le matériel est actuellement entreposé dans les locaux de l'école de La Neuville-Roy.

-Monsieur le Président informe ne pas avoir entrepris de démarche pour le recrutement d'une secrétaire pendant cette période et en attente des élections.

-Monsieur le Président informe de l'annulation du challenge sportif prévu le 9 juin et de la kermesse prévue le 19 juin.

-Monsieur le Président informe être en attente du retour des communes de Montiers, Pronleroy et Wacquemoulin sur les nouveaux statuts du syndicat.

-Monsieur le Président informe être en attente du retour des communes de La Neuville-Roy, Légantiers, Montiers et Pronleroy sur la fermeture des écoles dans les villages, demande de l'inspectrice.

-Monsieur le Président informe de la souscription de la formule CESU en ligne pour les usagers.

-Monsieur le Président informe avoir été contacté par la mairie d'Orvilliers, par le directeur de la Base de Loisirs de Saint Leu d'Esserent et par le président de l'école de musique de Saint Just en chaussée pour un soutien sur la mise en place des services de paiement en ligne.

-Monsieur le Président informe de mise à disposition d'un collecteur de piles usagés dans le Hall élémentaire du RPC.

-Monsieur le Président informe de la participation du RPC à l'opération "Nettoyons la nature" fin septembre.

Les délégués de la commune de Pronleroy souhaitent remonter un point concernant la remise des clés de l'école de la commune. Les conseillers municipaux ont été invités par le maire à visiter l'école vide et conteste l'entretien de celle-ci pendant l'occupation par la syndicat.

Une discussion s'anime autour de la table, chaque membre revient sur les relations avec la commune de Pronleroy lors du dernier mandat.

Tous remercient les délégués présents ce soir avec qui la discussion est possible.

Le syndicat est dans l'attente d'un courrier en recommandé de la commune de Pronleroy. Le contenu sera discuté lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20 heures 57.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 15 juillet 2020 a comporté neuf délibérations.

1	Installation du Conseil Syndical	Délibération N°6/2020
2	Délégations consenties au Président par le Conseil Syndical	Délibération N°7/2020
3	Mise en place d'indemnité de fonction au Président	Délibération N°8/2020
4	Reconduction intervenant sportif année 2020-2021	Délibération N°9/2020
5	Frais de Scolarité 2020-2021	Délibération N°10/2020
6	Fixation tarif cantine et barème CAF pour l'année 2020-2021	Délibération N°11/2020
7	Approbation du règlement intérieur et Bus 2020-2021	Délibération N°12/2020
8	Attribution du marché "Repas"	Délibération N°13/2020
9	Appel à projet "Label Écoles numériques 2020»	Délibération N°14/2020

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas LESUEUR Présent	Philippe LECAM Présent	Paméla CRAPPIER Présente	Catherine VINCENT Présente
Janina WALBRECQ Présente	Elodie FREIRE JORGE Présente	Sarah HERRIBERRY Présente	Alexandra STRAZEL Absente Pouvoir à Fabrice BONNARD
Thierry MICHEL Présent	Julien BONNEMENT Présent	Eric VALOIS Présent	Thierry DELEGLISE Présent